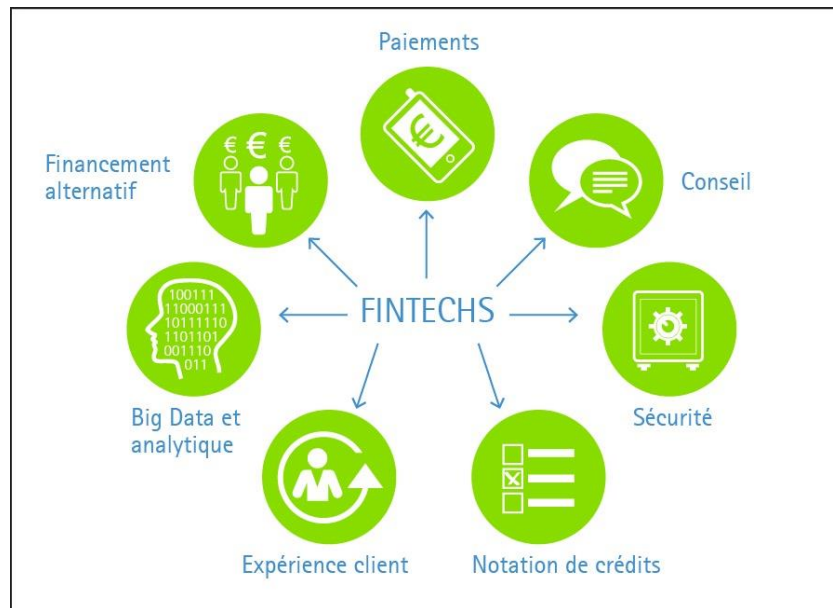


## Banques et Fintechs : De l'opposition à la coopération

Les premières fintechs ne datent pas d'aujourd'hui. Elles ont toujours existé et ont au travers des avancées technologiques, guidé les transformations dans les secteurs bancaires, assurances et marchés de capitaux. On peut faire référence aux premiers mini-calculateurs qui ont fortement amélioré les temps de calculs. Cependant, la révolution numérique, ainsi que la crise de 2008 qui a négativement marqué les esprits et révélé les faiblesses du système bancaire actuel, ont conduit à un changement de paradigme. L'innovation technologique, au même titre qu'utilisée dans les domaines sensibles tels que la santé et la sécurité, représente pour beaucoup d'acteurs une alternative. Si jusqu'ici l'humain était au cœur des actions, ses capacités sont tristement remises en question au bénéfice des robots, qui seraient à cet effet plus efficaces. La renaissance démarre aux Etats-Unis, plus précisément en Silicon Valley, capitale mondiale de l'innovation, principalement soutenue par les GAFAs d'une part et le gouvernement américain d'autre part.

Etait-ce un moyen de se rattraper à la suite des difficultés qu'ont rencontrées les banques américaines après la crise financière de 2008 ? Le parallèle fait avec l'origine même des monnaies virtuelles telles que le Bitcoin, met en exergue une volonté du gouvernement américain de renforcer la puissance du dollar, face au renforcement des monnaies étrangères post-crise. La Chine qui voit un intérêt particulier, a également pris le train en marche et abrite aujourd'hui les premières fintechs mondiales. D'autres pays en Europe, s'y sont mis notamment, le Royaume-Uni, du fait qu'il abrite la capitale mondiale de la finance. La France de son côté, a mis du temps à s'y intéresser et essaye aujourd'hui de combler son retard. Elle a d'ailleurs créé en 2015, la [France Fintech](#), ayant vocation à promouvoir et assurer le développement des fintechs. Les principaux services apportés par les fintechs sont nombreux et couvrent une grande partie des activités de banques et assurances. On y retrouve: Les financements alternatifs (financements participatifs, crowdfunding,...), les technologies (développement de plateformes multi-services, plateformes de trading, applications d'agrégation de données, systèmes de paiements, création de valeur par la rationalisation des coûts grâce aux robo-advisors, l'intelligence artificielle, Machine Learning), services (Gestion des comptes, amélioration de l'expérience client au travers des outils digitaux - Digital banking, Know Your Customer), les données (data management, monétisation des données notamment dans le secteur de l'assurance afin de proposer des services ciblés).



Source Accenture - My D-Business

### L'opposition entre les parties prenantes

Dans le rapport de force qui oppose les banques et les fintechs, il apparaît initialement que les fintechs, représentent très souvent le nouveau monde opposé au vieux monde sous le compte de leur agilité. Cette agilité est d'autant plus au cœur du débat car elle permet de mieux rationaliser les coûts et mieux orienter les changements au vu des réglementations dans un secteur aussi dynamique. Elles ont également l'avantage de réinventer l'expérience utilisateur. A cet égard, on assiste dans un premier temps, à une volonté de remplacer les systèmes existants notamment via les services comme la banque en ligne, le paiement sans tiers, crédits, assurances personnalisées, gestion des comptes (consolidation et agrégation des comptes), automation des diligences. Le contexte actuel marqué également par le besoin de sécurité, ces startups développent de plus en plus de méthodes d'identification portées sur l'humain, tout apportant une approche ludique (reconnaissance faciale et vocale). Dans cette opposition, les banques et assurances revendiquent quant à elles, leur maturité et stabilité, même si elles souffrent de contraintes administratives, quand on sait que pour ouvrir un compte, il faut parfois plusieurs mois à titre d'exemple. Les procédures de cross-checking sont également très coûteuses en ressources. Elles ont aussi bien du mal à réinventer leur système d'information. De ce fait, elles ont principalement opté pour une stratégie d'étouffement surfant sur le vague de l'inexpérience métier des fintechs, d'autant plus qu'elles disposent d'atouts majeurs : la relation client établie grâce à un réseau marketing et commercial, ainsi que leur puissance financière. Dans cette bataille, il est important d'évoquer la puissance des GAFA, qui se développent principalement sur le segment des systèmes de paiement, afin de consolider leur monopole et de bénéficier de l'avantage considérable qu'ils ont grâce à leur communauté : Le fameux « Network Effect ».

### La nécessité de s'orienter vers une forme de coopération

Le point d'ancrage de ces dernières années est la volonté pour les banques de réduire les coûts IT afin de mieux se recentrer sur leur cœur de métier. Jusqu'ici, la voie de l'externalisation était celle privilégiée au détriment de l'innovation. D'une part, les fintechs ont la capacité technologiques et l'agilité permettant de répondre à la demande. D'autre part, les banques ont l'expérience et la maturité nécessaire aux fintechs, qui ont cependant besoin

de financement et rentabilité. Ces deux objectifs concourent à la complémentarité des deux acteurs, sachant que la concurrence entre les fintechs s'avère rude. Les objectifs visés par les deux protagonistes permettent de dégager multiples convergences :

- L'expérience utilisateur, afin d'être plus proche des attentes des utilisateurs, tout en permettant la simplification des opérations et l'intégration à des diverses plateformes et visant la rationalisation des coûts, un moyen pour les banques de doper leur innovation de manière constante.
- Le développement des API standards via de nouvelles solutions telles que la blockchain, couplée aux monnaies virtuelles et crypto-monnaies, qui sont au cœur même de l'ambition des fintechs, même si ces derniers soulèvent des questions d'ordre juridiques du fait de l'absence de tiers.
- L'investissement et rentabilité, qui devraient permettre aux fintechs de supporter l'ensemble de leurs projets et de ce fait, dégager des rentabilités nécessaires afin de porter les activités de recherche et développement. Il est bien connu, que dans le secteur des technologies et l'innovation, beaucoup d'acteurs se partagent le gâteau, ce qui réduit leur durée de vie et aboutit soit à des acquisitions par des plus gros, ou des limitations en matière d'innovation dans le temps par manque de financement malgré l'utilisation des technologies open source. Les banques investissent également massivement dans ces startups afin de prendre train des mutations et se positionner en cas d'acquisition dans le but de surfer sur les vagues de l'open Banking. On peut citer les acquisitions de Fiduceo par Boursorama, ou des levées de fonds pour Linxo par le Crédit Mutuel et Crédit Agricole.

Au-delà des mentalités, l'enjeu est également de pouvoir s'appuyer sur des systèmes d'information ouverts, capables d'échanger avec des entités externes. La montée en puissance des fintechs est prise très au sérieux par les économistes, ainsi que les régulateurs qui tentent tant bien que mal, de collaborer afin de promouvoir cette nouvelle finance 2.0. En France, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), ont créé conjointement un pôle, destiné à les aider à mieux apprivoiser les différentes réglementations des services financiers.

### **La question épineuse de la réglementation**

La principale difficulté des fintechs est la réglementation, malgré l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) et la Directive sur les Services de Paiements (DSP2). Le RGPD repose sur la protection des données des clients, or les principes même de l'open Banking repose sur l'open data permettant aux acteurs de collecter les données des clients afin d'en faire usage. Ce qui replace l'utilisateur au centre, responsable de ses données et peut de ce faire donner mandat à tout organisme dans le cadre d'un service. La directive DSP2 quant à elle, qui remplace celle DSP1, régit les normes de réglementation et surveillance de tous établissements de paiement. En ce qui concerne la consolidation des comptes, les clients doivent fournir leurs identifiants d'authentification, soulevant ainsi une problématique d'ordre juridique, du fait de la divulgation à un tiers de ses identifiants, les banques pourraient se réserver le droit de refus de remboursement en cas de préjudice lié à une utilisation frauduleuse. Néanmoins, un pan du règlement va tout de même en faveur des fintechs, celui de la portabilité des données. Ces régulations sont toutefois générales et sont laissées à l'appréciation des pouvoirs publics, donc libres d'interprétation. Outre-manche, le gouvernement britannique a opté pour un cadre réglementaire spécifique et plus souple à

titre expérimental, limitant cependant l'accessibilité. Quant à la France, les pouvoirs publics souhaitent des réglementations communes pour les banques et fintechs. La Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) a lancé des initiatives grâce au LaBChain en partenariats avec de nombreux acteurs. Elles visent à favoriser le développement de la technologie blockchain, un pas non négligeable, qui semble conforter les fintechs. Cependant, comme toute méthode disruptive, les fintechs suivent les tendances de disparition rapide, ce qui pose un problème sur la stabilité des systèmes financiers. Il est par ailleurs important de noter une fois de plus que l'avenir des tels systèmes et leur adoption par les banques n'a pour but que de remplacer autant que ce peut l'humain autant que d'autres méthodes. Outre ces inquiétudes, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a alerté sur la problématique liée à la protection de données en cas de divulgation d'informations, du fait de leur stockage, qui n'est pas sans risque en cas d'attaque cybercriminelle.

Yannick Mouafo-Pehuie